

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « patrimoine, travaux, voirie et environnement »

Séance du 22 février 2010

Séance du 10 février 2010

## 19 Ecoles maternelle et primaire - restructuration et extension - autorisation donnée à monsieur le maire de déposer un permis de construire

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, OYONO, BOUKHELIF, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

Mme JAJAN

Melle BARBETTE

M. MACHU

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. VARLET

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT.



Pouvoir à : M. MONTÈS  
Pouvoir à : M. LEMAIRE  
Pouvoir à : M. BEAUBRUN  
Pouvoir à : M. TAHI  
Pouvoir à : Mme MAUPIN  
Pouvoir à : Mme FÉVRIER  
Pouvoir à : M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents 31

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint, expose :

Le projet de restructuration et d'extension des écoles maternelle et élémentaire Gournay s'inscrit dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine du secteur Gournay – les Usines.

Le projet consiste à étendre les écoles maternelle et élémentaire existantes (création de classes supplémentaires, d'une bibliothèque, de salles d'activités et d'une salle informatique).

La réalisation de ces travaux est soumise au dépôt d'un dossier de permis de construire pour un établissement recevant du public.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à déposer un dossier de permis de construire en vue de la restructuration et de l'extension des écoles maternelle et élémentaire Gournay dans le cadre du PRU du secteur Gournay – les Usines.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment l'article L 134-1 à L 134-5 et L 271-4 à L 271-6  
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 38                      Pour : 38                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article unique :**

d'autoriser monsieur le Maire à déposer un dossier de permis de construire en vue de la restructuration et de l'extension des écoles maternelle et élémentaire Gournay dans le cadre du PRU du secteur Gournay – Les Usines.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

**24 FEV. 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 24/02/2010 Signature Le Maire.



Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy